



Extract of Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet

<http://pierre-alainmillet.fr/Delatour-qui-doit-decider-981>

Delatour, qui doit décider ?

- Rencontres -

Publication date: lundi 27 mars 2017

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

Notre collègue Valérie Talbi, adjointe au maire et déléguée syndicale, nous avait prévenu depuis quelques temps, le patron de Delatour cherchait à se débarrasser de tous les sites et de tous les emplois, la seule question qui se posait était de savoir comment il avait fait pour planquer la fortune extraite de l'entreprise et du travail de ses salariés.

Car, si à l'origine, l'activité était très artisanale en lien direct avec les comités d'entreprise, et si le fondateur, grand-père du patron actuel, était un petit commerçant totalement intégré au milieu populaire des usines du sud de Lyon et de leurs militants, ce n'est plus la même chose au bout de deux générations de propriétaires...

Depuis des années, les salariés s'inquiètent d'une gestion souvent dispendieuse et de l'absence de développement des gammes, alors qu'on sait bien que la famille a placé sa fortune ailleurs...

Bien entendu, ce sont les salariés, souvent des salariées, qui décideront comment exprimer leur colère et comment définir leurs revendications. Mais il serait incroyable que ce patron agressif qui a vécu sur le succès de son grand-père pendant des années puisse se contenter des indemnités légales pour dédommager des salariés qu'il traitait comme des pions, alors qu'il va se débrouiller pour ne rien payer des dettes de l'entreprise, et notamment qu'il va faire payer les salaires et indemnités par l'assurance chômage des salariés, autrement dit par les autres salariés.

En tout cas, comme beaucoup de Vénissians, je serai avec les Delatour s'il faut montrer notre détermination à les défendre, et pourquoi pas, à les aider à poser la question principale : Pourquoi est-ce qu'un patron seul peut décider de l'avenir de centaines de salariés ? Pourquoi la démocratie ne s'applique pas à l'économie ? On nous dit que c'est la "propriété privée" de l'entreprise, mais le capital total du groupe est de l'ordre de 1MEuros alors que les salariés produisaient chaque année près de 5MEuros... autrement dit, ce "capital" qui justifie la propriété et les décisions de ce patron, les salariés l'ont déjà produit avec leur travail des centaines de fois depuis des années... Mais eux et elles, ils n'ont aucun droit de décision...

Une autre société, qui donnerait le pouvoir de décision à ceux qui produisent les richesses, c'est ce dont tous les salariés devraient discuter.